



Assemblée générale annuelle (AGA), le 17 juin 2021 | 9 h à 12 h

En webdiffusion

Présences Tous les membres inscrits, soit 159 participants

1. Ouverture de l'assemblée par la présidence

La présidente, M^{me} Rose-Mary Thonney, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2021 qui se tient pour la deuxième fois en webdiffusion à l'AQRP.

2. Avis de convocation et constatation du quorum

Conformément à l'article 18 des *Règlements généraux*, tous les membres ont bien reçu l'avis de convocation par le biais du *REFLETS* (parution de mars 2021). Le quorum de l'assemblée est constitué du nombre de membres présents. Le quorum est donc respecté selon l'article 19.1 des *Règlements généraux*.

3. Lecture de l'ordre du jour

M^{me} Thonney procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel est accepté tel quel. Il est à noter que les membres ont été invités à soumettre leurs questions avant l'AGA. Les questions qui ont été reçues par la direction générale seront traitées au point 10.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2020

M^{me} Thonney propose à l'assemblée de la dispenser de faire la lecture complète du procès-verbal étant donné qu'une copie a été rendue disponible à l'ensemble des membres avant l'assemblée.

L'adoption du procès-verbal se fait avec l'outil de votation intégré durant la vidéoconférence et les résultats sont les suivants :

- **100 % (60 répondants)**
Oui, je désire adopter le projet du procès-verbal de l'AGA 2020, tel que présenté.
- **0 % (0 répondant)**
Non, je n'adopte pas le procès-verbal.

Résolution AGA 2021-06-17 (01)

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2020, tel que présenté.

5. Présentation des dirigeants élus au comité exécutif

Comme indiqué dans les *Règlements généraux* à l'article 36.3, l'alternance des postes lors des périodes électorales est la suivante :

- **années paires** : la présidence, la deuxième vice-présidence et le secrétariat;
- **années impaires** : la première vice-présidence et la trésorerie.

Pour la présente élection, les postes de la 1^{re} vice-présidence ainsi que la trésorerie étaient en élection pour un mandat de deux ans, soit de 2021-2023. Puisque nous n'avons reçu qu'une seule candidature pour chacun des postes mentionnés, la secrétaire provinciale d'élections, M^{me} Véronique Guay, a déclaré les candidats élus par acclamation pour un mandat de deux ans, soit M. Paul-René Roy, premier vice-président, et M. Laurent Lamoureux, trésorier.

6. Présentation des nouveaux présidents régionaux

M^{me} Thonney rappelle que la procédure électorale autorise la tenue des assemblées régionales annuelles et les élections avec l'aide de l'application Zoom. Puisque les élections régionales ont toutes été tenues, et elle présente les nouvelles présidences régionales :

- Solange Lévesque (Bas-Saint-Laurent)
- Marcel Landry (Gaspésie–Les Îles)
- Steve Ajmo — par intérim (Lac-Saint-Jean–Chibougamau–Chapais)
- Raymond Rochette (Laval)
- Yves Pelletier (Montérégie)
- André Godbout (Québec-Est)
- Marie-Andrée Chabot (Québec-Ouest)
- André Laperrière (Outaouais)

7. Mot de la présidence

M^{me} Thonney résume les activités réalisées au cours de la dernière année dans le cadre des principaux dossiers de l'AQRP, notamment :

- Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Loi 15;
- Hausses de loyer abusives dans les résidences privées pour aînés;
- Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (2022-2027);
- Coalition pour la dignité des aînés (CDA) : des États généraux pour agir dès maintenant;
- Collectif Action COVID-19;
- Stratégies promotionnelles et médias sociaux;
- BONNE ROUTE! ma conduite automobile actualisée... en ligne;
- Conférences Web et ateliers informatiques;
- Blogue.

M^{me} Thonney présente également les orientations pour la prochaine année. En défense des droits, les différents dossiers liés à l'appauvrissement des retraités occuperont une partie importante des actions de l'AQRP. Nous mettrons de l'avant les différentes propositions faites par la Tribune des retraités pour contrer les effets de la non-indexation et pour améliorer la situation financière des retraités de l'État, tout en suivant de près les processus

judiciaires entamés pour la loi 15 et la loi 126. Nous continuons également d'encourager les initiatives visant à briser l'isolement.

La direction générale va, de son côté, continuer à travailler sur l'image de l'Association en modifiant nos différents dépliants et certaines sections de notre site Web, afin d'uniformiser nos messages et nos couleurs et faciliter l'accès à l'information. Des efforts additionnels seront déployés pour les réseaux sociaux afin d'augmenter le nombre d'abonnés et de produire de plus en plus de contenu original à partager sur les différentes plateformes de l'AQRP.

8. Rapport de la trésorerie

8.1 Présentation des états financiers consolidés 2020-2021

M^{me} Thonney invite M. Yannick Genois, CPA, de la firme Blouin Julien Potvin, à présenter les états financiers consolidés 2020-2021. M. Genois mentionne que le rapport indique que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association, des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. M. Genois donne les détails du rapport des résultats.

8.2 Présentation des prévisions budgétaires 2021-2022

M^{me} Thonney invite M^{me} Lyne Émond, trésorière de l'AQRP, à présenter les prévisions budgétaires. M^{me} Émond mentionne que les prévisions seront déficitaires pour la prochaine année. L'AQRP est un organisme sans but lucratif et compte tenu des résultats de 2021-2022, le conseil d'administration a décidé d'accuser un déficit cette année pour éviter d'accumuler des surplus sur plusieurs années. Le désir du conseil d'administration est d'investir dans les services qu'offre l'Association, tout en respectant le plan d'action en lien avec notre planification stratégique, actuelle et future.

8.3 Nomination d'un auditeur pour 2021-2022

M^{me} Lyne Émond, trésorière, présente la recommandation pour la nomination de la firme Blouin Julien Potvin en tant que vérificateur externe pour l'exercice 2021-2022. L'adoption du vérificateur externe se fait avec l'outil de votation intégré durant la webdiffusion et les résultats sont les suivants :

→ **98,4 % (62 répondants)**

Oui, je désire que l'AQRP confie le mandat à M. Yannick Genois, vérificateur pour la firme Blouin Julien Potvin pour l'année 2021-2022.

→ **1,6 % (1 répondant)**

Non, je ne désire pas que l'AQRP confie le mandat à M. Yannick Genois, vérificateur pour la firme Blouin Julien Potvin.

Résolution AGA 2021-06-17 (02)

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter la nomination de la firme Blouin Julien Potvin pour la vérification externe des états financiers 2021-2022.

9. Recommandation du conseil d'administration à ratifier les modifications aux *Règlements généraux*

M^{me} Thonney explique que les changements qui ont été faits sont essentiellement la modification de la définition du préretraité (article 1.1.16) et l'ajout de nouvelles mesures transitoires (articles 53.4 et 78.1). La ratification des règlements se fait avec l'outil de votation intégré durant la webdiffusion et les résultats sont les suivants :

→ **98,7 % (76 répondants)**

Oui, j'approuve les modifications aux *Règlements généraux* qui ont été adoptées par le conseil d'administration.

→ **1,3 % (1 répondant)**

Non, je n'approuve pas les modifications aux *Règlements généraux* qui ont été adoptées par le conseil d'administration.

Résolution AGA 2021-06-17 (03)

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu de ratifier les modifications qui ont été faites aux *Règlements généraux*.

10. Questions diverses

10.1 Jacinthe Richard (Outaouais) : Quelles sont les actions envisagées par l'AQRP devant l'injustice commise par le gouvernement fédéral qui réserve exclusivement les nouvelles mesures budgétaires concernant la Sécurité de la vieillesse (SV), aux aînés de 75 ans et plus ?

M^{me} Thonney répond que depuis la diffusion du budget, l'AQRP a effectué plusieurs actions dans ce dossier. D'abord, une rencontre prébudgétaire avec le Bloc Québécois (*via* la Coalition pour la dignité des aînés [CDA]) s'est tenue, et ensuite, un communiqué (*via* la CDA) a été diffusé en réaction au budget. L'AQRP a également cosigné une lettre d'appui à Andréanne Larouche, porte-parole en matière d'aînés et députée de Shefford, mentionnant l'importance de bonifier la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) pour tous les aînés de 65 ans et plus. Par ailleurs, le 1^{er} juin dernier, nous avons participé au comité HUMA (Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées) de la Chambre des communes qui se penchait sur une motion du Bloc Québécois traitant du revenu des personnes âgées. Une rencontre avec la ministre des Aînés, Deb Schulte, est également prévue au cours des prochains jours. Rappelons les trois demandes de l'AQRP :

- Bonifier le SRG ;
- Bonifier la pension de la SV à partir de 65 ans ;
- Créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite.

10.2 Laval Tremblay (Saguenay-Côte-Nord) : Est-ce que l'AQRP pourrait envisager de nous sortir des griffes de La Capitale concernant l'assurance maladie 03997? Et Christiane Martineau (Chaudière-Appalaches) : Est-ce que vous pouvez négocier une nouvelle assurance maladie complémentaire ?

M^{me} Thonney répond à ces deux questions. L'assurance maladie complémentaire 03997 est une assurance individuelle et non pas une assurance collective. L'AQRP ne peut pas négocier les taux ou les conditions de renouvellement avec La Capitale, car il s'agit d'un service supplémentaire offert par La Capitale lorsque vous êtes membre de l'Association, et ce, au même titre que nos autres partenaires (Lobe et Centres dentaires Lapointe, notamment). Les membres n'ont pas l'obligation de prendre cette assurance. Ils peuvent s'assurer où ils veulent et c'est ce que nous leur recommandons lorsqu'ils communiquent avec nous pour une demande d'assurance. Au Québec, l'assurance maladie complémentaire n'est pas obligatoire. Ce genre d'assurance est un filet de sécurité.

Sachez que le conseil d'administration est concerné dans ce dossier, mais puisque cette assurance n'est pas un produit collectif, et bien un produit individuel, l'Association n'est pas le preneur, et conséquemment, cela revient à chaque membre de décider de prendre cette assurance ou non.

10.3 Marcel Sainte-Marie (Saguenay–Côte-Nord) : Qu'est-ce qui distingue l'AQRP des autres associations de retraités?

M^{me} Thonney répond que l'AQRP est la principale association indépendante en défense des droits des retraité(e)s. Elle agit en tant qu'actrice principale dans la contestation des lois qui affaiblissent le pouvoir d'achat des retraités québécois : la Loi 15, la Loi 126 et la loi affectant l'indexation du RREGOP. De plus, l'Association s'implique dans de nombreux dossiers de défense des droits, tels que le soutien à domicile et la climatisation dans les CHSLD, afin que nos membres et les aînés du Québec aient une voix encore plus forte et qu'elle soit entendue. M^{me} Thonney invite les membres à aller consulter le *Cahier des positions* disponible sur le site Web (dans la section Défense des droits) afin de constater tout le travail fait par l'AQRP. De plus, M^{me} Thonney ajoute que l'AQRP offre des services exclusifs destinés aux membres, notamment des conférences et conférences Web portant sur les régimes de retraite, le soutien à domicile, etc. L'Association est dynamique et elle focalise toutes ses actions sur sa mission : la défense des droits de ses membres et des aînés du Québec.

11. Remerciements

M^{me} Thonney remercie les administrateurs qui ont terminé leurs mandats en 2020 et en 2021 :

- Jean-Jacques Moreau — par intérim (Laval);
- Jean-René Hamel (Montérégie);
- Huguette Chevalier (Québec-Est);
- Lyne Émond (trésorière, comité exécutif);
- Bernard Cyr (Bas-Saint-Laurent);
- Renaud Paquet — par intérim (Gaspésie–Les Îles);
- Germain Martel (Lac-Saint-Jean–Chibougamau–Chapais);
- Aline Smith (Gaspésie–Les Îles);
- Sylvie-Anne Gaudreau (Outaouais);
- Lise Guindon-Rollet (Laval).

Par la suite, M^{me} Thonney informe les membres que M. Gilles Michaud (région de Laval) a été nommé membre honoraire pour 2021. Il s'ensuit une allocution de M. Michaud qui présente son parcours au sein de l'AQRP.

12. Dévoilement de la cible au recrutement

Malgré le fait que la cible 2020-2021 de 2 730 nouveaux membres n'a pas été atteinte, trois régions ont dépassé leur objectif :

- **# 1 Laurentides (113 % de leur cible) :** 450 \$ pour la région;
- **# 2 Laval (104 % de leur cible) :** 350 \$ pour la région;
- **# 3 Lanaudière (101 % de leur cible) :** 250 \$ pour la région.

Pour 2021-2022, la cible au recrutement a été fixée par le conseil d'administration à 5 %; ce qui équivaut à un total de 2553 nouveaux membres.

13. Passation du drapeau

M^{me} Thonney annonce que l'AGA 2022 aura lieu les 8 et 9 juin, à l'Hôtel Le Montagnais, à Chicoutimi, et que l'AGA 2023 aura lieu dans la région de Montréal métropolitain (date et lieu à déterminer).

14. Mot de clôture par la présidence

Pour le mot de la fin, M^{me} Thonney a remercié les membres pour leur participation et pour leur compréhension en raison des limitations techniques qu'apporte l'assemblée générale annuelle en webdiffusion.

15. Levée de l'assemblée

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Rose-Mary Thonney, présidente

Renée Tremblay, secrétaire